

TRAIT-D'UNION – AVRIL 2011

SAINT-DENIS-SUR-LOIRE



Le mot du Maire

Dionysiennes, dionysiens, mes chers concitoyens

Un trimestre s'est déjà écoulé depuis la dernière fois que nous nous sommes adressés à vous dans le Trait-d'Union de janvier. Un trimestre au cours duquel le conseil et les employés n'ont pas chômé, bien sûr.

Il ne s'agit pas, dans le cadre de cet éditorial, de faire la liste exhaustive de ce qui s'est passé mais plutôt de mettre l'accent sur les événements importants achevés, en cours et à venir.

Pour commencer, concernant le personnel, Françoise OURY a décidé de quitter notre secrétariat de mairie. Sa mission a pris fin en janvier et elle est remplacée depuis le 1^{er} avril par Christine LEROUX. Vous ferez plus ample connaissance avec Christine en page intérieure. Nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous et je vous remercie par avance de lui réserver le meilleur accueil lors de votre prochain passage en mairie.

Concernant l'activité de la commune, je voudrai insister sur quelques points qu'il me semble indispensable d'aborder aujourd'hui :

- Pour commencer, je tiens à vous informer, et tout particulièrement les habitants des Mées, que les travaux d'enfouissement de leurs réseaux débiteront prochainement. Dès le budget voté lors du conseil municipal du 15 avril, nous avons versé l'acompte de 50% (142 000 €) au SIDELC afin que les travaux puissent débiter dans les prochaines semaines. Bien évidemment, les riverains seront plus précisément informés des dates et des incidences en termes de circulation et de stationnement dès que nous en saurons davantage.

Je vous rappelle que le projet initié par la précédente municipalité a été légèrement modifié puisque nous avons souhaité privilégier les rues les plus « touristiques » de ce hameau. Ainsi, dans cette tranche, les travaux ne concerneront qu'une partie de la rue des Grèves depuis le carrefour avec la rue de la Croix et nous descendrons un peu plus bas dans la rue de la Croix (après le Lavoir), en plus bien sûr de la rue du Bois et du haut de la rue de la Croix.

- En janvier dernier, nous avons eu écho que la SCI propriétaire de l'ex-magasin Sofarama souhaitait vendre. Le Conseil Municipal, au cours de sa réunion du 20 janvier, a voté à l'unanimité l'acquisition du bâtiment. La décision sur le prix d'acquisition a été partagée et c'est à la majorité que nous avons fait une offre de 140 000 €. Aujourd'hui, la Commune est donc propriétaire du terrain et des bâtiments. « Pourquoi avoir acheté Sofarama, cette ruine ? » J'entends bien sûr la question de certains d'entre vous. Certes, nous savions pertinemment qu'il n'y avait pas d'autre alternative à la démolition. Certes, nous savions aussi que la dépollution (notamment le désamiantage) du bâtiment coûterait cher. Certes, nous savions que si notre budget nous permettait cette année de supporter l'investissement lié à l'acquisition, il ne nous permettrait pas d'assurer seuls la dépollution/déconstruction des bâtiments. Nous avons donc travaillé en amont avec les services d'Agglopolys et notamment celui du Développement Économique. C'est ensemble que nous allons réfléchir et nous donner les moyens de réhabiliter ce site. Il s'agit d'un emplacement stratégique pour notre Commune. Nous ne devons pas laisser passer l'opportunité de garder dans le patrimoine communal ou communautaire ces 1,3 ha de terrains. Si nous n'étions pas intervenus, quelle activité serait venue s'installer ainsi en entrée de Bourg ? Il s'agissait d'une loterie à laquelle, nous, élus, nous n'avons pas voulu participer.

Aujourd'hui :

- les employés communaux ont sécurisé le bâtiment en bouchant tous les accès.
- Nous travaillons à la mise en place de portiques et barrières de manière à pouvoir ouvrir le parking les jours d'ouverture d'Emmaüs et à en empêcher l'accès les autres jours.
- Agglopolys va évaluer les coûts de dépollution/déconstruction et réfléchit au devenir du site afin de nous faire des propositions.

Nous vous tiendrons bien sûr informés de ce dossier.

- Le troisième point sur lequel je voulais insister est la conception du site Internet de la Commune. Prochainement (mais inutile d'essayer maintenant !), l'adresse saintdenissurloire.fr vous conduira vers l'actualité et la vie de notre commune. La commission Communication, sous la responsabilité de Claudine BOCQUEL, met les bouchées doubles actuellement pour finaliser ce projet. A bientôt donc sur Internet !

Pour autant, que ceux qui n'utilisent cet outil de communication se rassurent : la mise en ligne du site de la commune ne marquera pas pour autant la fin de votre Trait-d'Union « papier ».



Bulletin n° 68

Saint-Denis-sur-Loire,
Commune membre de



Saint-Denis-sur-Loire,
Commune inscrite



Dans ce numéro :

Éditorial	1
Actualités de la Commune	2
Les associations	3
Quelques rappels de printemps	4

• Le dernier point porte sur nos lotissements. Bien entendu, il suffit de passer rue de la Loire pour constater l'état d'avancement des Ouches. Les premières constructions devraient commencer tout prochainement. Enfin !!!

Concernant la Martinière, les derniers problèmes « administratifs » étant en voie de règlement, nous espérons voir les premiers engins arriver sur le site au cours du deuxième semestre de cette année. Cependant, à force de devoir régler les problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentent, nous avons appris, sur ce dossier, à être prudents.

Voilà, mes chers concitoyens, ce que je souhaitais vous dire à la fin de ce premier trimestre 2011. Nous espérons que le printemps a redonné à votre moral et à vos envies les mêmes couleurs que celles que nous voyons fleurir un peu partout sur la Commune.

Je conclurai simplement en vous rappelant que les dionysiens ont rendez-vous le 18 juin pour la Guinguette d'Apollos et du Comité des Fêtes et le 24 juin pour le lancement de la saison estivale de l'Office du Tourisme Blois-Pays de Chambord pour un marché gastronomique et un bal « solognot ».

Benoit SIMONNIN

Bienvenue, Christine

Christine LEROUX, après plusieurs années passées à la mairie de Soings-en-Sologne, est arrivée au secrétariat de mairie le 1^{er} avril.

Merci de lui réserver le meilleur accueil lors de vos passages en mairie.

Maintenant que l'équipe de secrétariat est au complet et opérationnelle, toutes les permanences sont à nouveau assurées.



De quoi avons-nous parlé au conseil municipal du 20 Janvier 2011 ?

- Le Conseil Municipal décide de faire une offre d'achat pour l'acquisition du bâtiment « ex-SOFARAMA » et du terrain attenant.
- Le Conseil Municipal décide de confier la réalisation de construction de logements locatifs sur les lotissements « Les Ouches » et « La Martinière » à Terres de Loire Habitat.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Lors de l'établissement ou le renouvellement d'une carte d'identité, vous devez vous présenter avec le livret de famille.

Suite à des remarques désobligeantes de certains administrés envers les secrétaires de mairie, je vous précise que celles-ci ne sont pas responsables des informations à compléter, de la liste des documents à fournir, ni du fait que ce doit être le demandeur qui remplisse l'imprimé.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces éléments, merci de garder votre mauvaise humeur pour les décideurs et non pour ceux et celles qui ne font qu'appliquer des textes et autres règlements.

A bon entendeur...

Le Maire

COMMISSION VOIRIE

Différents panneaux de signalisation vont être remplacés au niveau du pont SNCF. D'autres seront mis en place pour matérialiser la dangerosité des deux carrefours à Villefolet. La signalétique « Chambres d'hôtes » va être modifiée au carrefour de la RD 2152 avec la rue de la Loire.

Des marquages au sol seront réalisés dont une ligne continue axiale dans les virages de la rue du Lierre (à l'église), du chemin de Pissevin au niveau du cimetière, de la rue du Château d'Eau (aux conteneurs de tri) et rue de la Plaine.

Des mises aux normes de sept armoires électriques d'éclairage public sont prévues. Un devis, concernant « le trou noir » au carrefour de la RD 2152 et de la rue de la Loire sera demandé à l'entreprise SPIE qui assure la maintenance du réseau d'éclairage.

Enfin un programme d'entretien et de réfection de voies est envisagé. Les rues du vieux Macé, du vieux Moulin, de la Borde, de l'Organdière, de la Vallée de Villeneuve, le carrefour rue du Château d'Eau et chemin des Renuelles, la voie allant du Bourg aux Mées et le parking Lorjou en font partie.



Nous tenons à attirer l'attention des riverains des secteurs concernés que pendant la durée des travaux, la gêne risque d'être importante et le plan de circulation modifié voire temporairement interrompu.



INSCRIPTION A L'ÉCOLE – RENTRÉE 2011

Pour inscrire votre enfant à l'école, vous devez vous rendre à la mairie, muni de votre livret de famille, pour une préinscription.

Il vous faudra ensuite prendre rendez-vous avec Sophie MOHR, directrice de l'école LORJOU, pour l'inscription définitive de votre enfant. (N° de téléphone de l'école : 02 54 74 33 39).

Le jour de ce rendez-vous, n'oubliez pas d'apporter :

- La feuille de préinscription que vous aura remise le secrétariat de mairie ;
- Le carnet de santé de votre enfant ;
- Votre livret de famille.

Sophie accepte les enfants à partir de deux ans et demi, pour la journée entière.



CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Nous vous attendons nombreux
Le dimanche 8 mai 2011 à 11 H
Place Eugène Leroux

Cérémonie commémorative au Monument aux Morts
suivie d'un vin d'honneur



« LA FÊTE »

Thème retenu cette année pour le concours-photos
des 24 et 25 Septembre 2011
organisé par le Comité des Fêtes

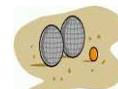
A vos appareils !

MANIFESTATIONS PROPOSÉES PAR LES ASSOCIATIONS DIONYSIENNES EN MAI ET JUIN



DIMANCHE 22 MAI : PÉTANQUE (Apollos)

DIMANCHE 5 JUIN : RANDONNÉE PÉDESTRE
(Comité des Fêtes)



SAMEDI 18 JUIN : GUINGUETTE (Apollos et Comité des Fêtes)



VENDREDI 24 JUIN : MARCHÉ GASTRONOMIQUE NOCTURNE SUIVI D'UN BAL « SOLOGNOT »
(OTI Blois-Pays de Chambord, Municipalité et Comité des Fêtes)



SAMEDI 25 JUIN : FÊTE DES ÉCOLES À SAINT-DENIS-SUR-LOIRE
(Association des Parents d'élèves du RPI)



Brûlage des déchets végétaux

A partir du 1^{er} mars et jusqu'au 30 septembre de chaque année, le brûlage des déchets végétaux sur terrain privé est soumis à restrictions, à conditions voire à autorisation.



Il vous faut, avant toute opération de ce type, venir en Mairie consulter l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2004 et retirer un **formulaire d'autorisation**. Il vous sera alors fourni une fiche d'information sur les modalités de brûlage permettant de limiter les risques et les nuisances.

Une fois l'autorisation accordée par le Maire, vous aurez 5 jours pour procéder à l'opération.

Nous vous rappelons par ailleurs qu'il est formellement interdit pour un particulier de brûler autre chose que des déchets verts. La protection de notre environnement est aussi à ce prix !

Cette règle s'applique à toutes et à tous.

Les travaux de bricolage ou jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils **susceptibles de causer une gêne pour le voisinage** en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies...) **ne peuvent être effectués que :**

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 ;
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.



Élagage et taille des haies et arbres dépassant sur le domaine public

La Municipalité s'efforce, dans la mesure du possible, d'entretenir le domaine public pour que notre Commune soit la plus agréable possible à vivre. Bien sûr, tout n'est pas parfait et beaucoup reste à faire mais nous mettons en œuvre nos moyens humains et matériels pour nous acquitter au mieux de cette mission.

Cependant, à plusieurs reprises, les employés communaux ont été confrontés dans leur travail à des gênes occasionnées par l'empiètement, pour ne pas dire l'envahissement parfois, du domaine public par des branches, haies, broussailles... venant de propriétés privées voisines.

Dans certains cas, cette situation peut même s'avérer dangereuse car la visibilité des automobilistes peut être limitée par exemple. Il peut arriver que des branchages dépassent sur la route au risque d'endommager des véhicules voire de blesser un cycliste, par exemple.



En conséquence, nous attirons l'attention de chacun d'entre vous sur la responsabilité qu'il a d'entretenir ses arbres et haies pour que ceux-ci ne dépassent pas sur le domaine public. A défaut, nous serons dans l'obligation de mettre en demeure les propriétaires de réaliser les travaux ou, si nécessaire, de les faire réaliser par les employés communaux (qui ont bien d'autres choses à faire) ou une entreprise privée, le tout bien sûr à la charge du propriétaire. Ces mesures sont aussi valables pour les propriétés actuellement inoccupées dont vous pourriez avoir la charge ou la responsabilité.



Poubelles – Rappel

Il est strictement interdit de laisser les poubelles sur la voie publique au-delà du mercredi soir. Elle doit être stockée jusqu'au mardi soir suivant dans le domaine privé, si possible à l'abri des regards.

Merci, pour le bien de tous, de respecter cette règle.